Zeitschrift: Bulletin der Schweizerischen Akademie der Medizinischen

Wissenschaften = Bulletin de l'Académie suisse des sciences

médicales = Bollettino dell' Accademia svizzera delle scienze mediche

Herausgeber: Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften

Band: 35 (1979)

Vorwort: Allocution du conseiller fédéral Hürlimann à l'occasion du symposium

consacre aux problèmes médicaux et sociaux du tabagisme et de

l'alcoolisme, Zürich, le 13 octobre 1978

Autor: Hürlimann, S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALLOCUTION DU CONSEILLER FEDERAL HANS HÜRLIMANN A L'OCCASION DU SYMPOSIUM CONSACRE AUX PROBLEMES MEDICAUX ET SOCIAUX DU TABAGISME ET DE L'ALCOOLISME, ZURICH, LE 13 OCTOBRE 1978

(Académie suisse des sciences médicales, en collaboration avec la Société suisse de médecine sociale et préventive)

I. Un symposium organisé conjointement par l'Académie suisse des sciences médicales et la Société suisse de médecine sociale et préventive sur le tabagisme et l'alcoolisme, est certainement un événement important. Deux organisations scientifiques prouvent ainsi qu'elles sont prêtes à prendre leurs responsabilités dans un domaine capital de la politique de la santé. C'est pourquoi je voudrais vous remercier très sincèrement de l'initiative que vous avez prise. La science est l'une de nos plus importantes alliées dans la lutte contre l'abus de l'alcool et du tabac. La recherche médicale des dernières décennies a amplement prouvé, à nous autres politiciens, les dangers du tabac et de l'alcool pour la santé. Une étude vient d'ailleurs d'être achevée, selon laquelle le préjudice économique causé par l'un de ces maux, l'alcoolisme, a été chiffré à 1,5 milliards de francs pour 1975. Des études analogues vont être faites sur le préjudice économique dû au tabagisme. A mon sens, votre symposium pourrait faire oeuvre utile dans deux domaines. D'une part, il s'agit d'approfondir et de développer la masse des connaissances scientifiques recueillies dans ce domaine; d'autre part, il importe de ne ménager aucun effort pour informer et éclairer le public, encore mieux que par le passé, quant aux causes et aux lourdes conséquences de l'abus du tabac et de l'alcool. En effet, dans une société démocratique comme la nôtre, nous ne pouvons faire appel aux interdictions seulement; nous avons besoin de la collaboration active d'un large public. Mieux nous serons renseignés sur les causes médicales et sociales qui conduisent à l'abus du tabac et de l'alcool, plus nous réussirons à gagner la collaboration active de la population. Il est particulièrement important d'engager les jeunes dans la lutte contre la consommation de l'alcool et du tabac. C'est dans cette direction, me semble-t-il, que nous devons porter l'essentiel de nos efforts.

Permettez-moi d'envisager ce symposium sous l'angle des problèmes politiques suisses qui ont un rapport direct avec votre thème. Le Parlement vient de clore ses débats au sujet de l'initiative populaire "contre la publicité pour les produits qui engendrent la dépendance" déposée par les Jeunes Bons Templiers. Comme vous le savez, l'initiative demande l'interdiction de toute publicité pour le tabac et les boissans alcooliques. Elle sera soumise à la votation populaire en février 1979. Que le Conseil fédéral, en accord avec le Parlement, ait recommandé au peuple le rejet de l'initiative a été mal compris ici ou là. Je voudrais affirmer très clairement devant vous que le Conseil fédéral approuve les buts et les motivations qui inspirent l'initiative. Des considérations juridiques et le souci des proportions nous ont toutefois amenés à penser que la voie proposée n'était pas judicieuse. Nous estimons que les buts de l'initiative peuvent être atteints à l'échelon des lois et des ordonnances, sans modification constitutionnelle, pour autant qu'on ne demande pas une interdiction générale de toute publicité. Nous sommes prêts à agir dans ce sens. Le Conseil fédéral est actuellement saisi d'une proposition de mon département visant une modification de l'ordonnance sur les denrées alimentaires qui entrera en vigueur très prochainement. La révision est dirigée avant tout contre les méthodes publicitaires qui invitent les mineurs à fumer du tabac. Toute publicité de ce genre sera désormais interdite. En outre, l'obligation d'imprimer un avertissement sur chaque emballage engagera les fabricants à déclarer la teneur en substances nocives. Le Conseil fédéral envisage d'autre part de modifier la loi sur l'alcool, en ce sens qu'il s'efforcera de proposer des dispositions restrictives quant à la présentation des réclames, et notamment d'interdire la réclame qui ne correspond pas à la réalité. Enfin, la publicité pour l'eau-de-vie doit être interdite dans tous les cas où elle s'adresse aux jeunes. A l'origine, nous avions prévu cette révision pour la prochaine législature; à la demande du Parlement cependant, et vu l'urgence de cette tâche, nous avons décidé d'accélérer la procédure et de soumettre aux chambres fédérales un projet à cette fin au cours de la législature courante, donc avant la fin de 1979. Finalement, les travaux préparatoires en vue d'une loi sur la prévention des toxicomanies sont poursuivis systématiquement. Au cours d'une procédure de consultation, les cantons et les milieux intéressés ont indiqué leur accord de principe avec la loi cadre prévue. Un projet pourra être soumis en 1979. Outre la coordination entre les cantons, les organisations privées et la Confédération, il est prévu de traiter en priorité l'encouragement de l'éducation et la propagande pour l'hygiène ainsi que la réclame pour combattre la publicité pour les produits qui engendrent la dépendance. Nous savons que la publicité anti-tabac peut exercer une influence très nette sur la vente des cigarettes.

111.

J'ai tenu à souligner, par ces quelques remarques, que le Conseil fédéral attache une très grande importance à la lutte contre l'abus du tabac et de l'alcool. Comme je l'ai indiqué au début de mon exposé, ces mesures ne peuvent être couronnées de succès que si une grande partie de la population les appuie activement. Vos organisations peuvent jouer un rôle déterminant dans la prise de conscience du public quant à la signification de cette tâche. Votre symposium constitue une contribution majeure à ces efforts. Et je suis particulièrement heureux que des chercheurs d'autres pays aient consenti à mettre à notre disposition leurs précieuses expériences.

Je vous présente mes meilleurs voeux pour le succès de vos travaux.

